



Mon patron fume environ 2 paquets par jour dans son bureau qui n'est pas aéré ..

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 mars 2009

Je suis salariée d'une petite entreprise d'assurance et mon patron fume dans son bureau qui n'est pas aéré, environ 2 paquets par jour.

Cette fumée me dérange beaucoup. J'en ai parlé à la médecin du travail lors de ma dernière visite mais rien n'a été fait.

Je ne veux pas déposer plainte car j'ai trop peur de perdre mon emploi. Y a t il une organisation publique chargée de réprimer ces comportements ?

Je ne sais pas vers qui me tourner ... Merci de votre réponse

Réponse :

Vous devez demander à l'inspection du travail de constater, voire réprimer, mais en tout état de cause faire cesser l'infraction.

Fournissez leur votre identité mais précisez que vous tenez à ce que votre anonymat soit respecté car vous risquez de perdre votre place.

Dans l'idéal, accompagnez votre demande d'une attestation de votre médecin précisant que vous devez éviter les ambiances enfumées.

N'omettez pas de nous tenir informés des suites qui seront données à votre requête.